Annulé

Avis Technique 9/01-724*03Add

Additif à l'Avis Technique 9/01-724

Cloison

Partition wall

Trennwand

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification

Prégymetal BA 18 et BA 23

Titulaire : Société LAFARGE PLATRES
500, rue Marcel Demonque
Zone du Pôle Technologique AGROPARC
F-84915 AVIGNON CEDEX 9

LAFARGE PLÂTRES Conseils-Pro
Tél. : 0 825 000 013
Fax : 04 32 44 40 45

E-mail : conseils-pro@lafarge.com
Internet : www.lafarge-platres.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 9

Cloisons, doublages et plafonds

Vu pour enregistrement le 9 février 2005

CSTB
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2005

Avis Technique non valide

Le Groupe Spécialisé n°9 de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné, le 1er juillet 2004, la demande présentée par la Société LAFARGE PLATRES titulaire de l'Avis Technique 9/01-724 relatif au procédé de cloisons PREGYMETAL BA18 et BA23 de voir étendre cet Avis Technique aux cloisons PREGYMETAL BA 18 type D 98/62 dB, selon la technique définie dans l'Additif au Dossier Technique ci-après.

2. AVIS

L'Avis Technique 9/01-724 est complété sur le paragraphe suivant :

2.23 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre de la cloison PREGYMETAL BA 18 de type D 98/62 constituée avec des montants M62/35 dB, objet du présent additif, sont celles définies dans l'additif au Dossier Technique ci-après.

Conclusions

Appréciation globale

Le présent Additif au procédé de cloisons PREGYMETAL BA18 et BA23 fait l'objet d'une appréciation favorable. Il ne vaut qu'associé à l'Avis Technique 9/01-724.

Validité

Celle de l'Avis Technique de base soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Pour le Groupe Spécialisé n° 9
Le Président

J.M. FAUGERAS

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le présent additif concerne l'utilisation de montants M62/35 dB pour la constitution des cloisons PREGYMETAL BA18.

Le Groupe a pris acte des essais effectués dans le cadre de cette extension. Les résultats obtenus aux essais avec le montant M62/35 classique et le montant M62/35 dB doivent figurer dans le Dossier Technique afin de pouvoir faire la différence au niveau des performances des cloisons.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 9

B. BLACHE

Additif au Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

L'additif porte sur l'intégration dans l'Avis Techniques de montants métalliques dont l'âme présente une géométrie et des découpes spécifiques en vue d'améliorer les performances acoustiques de la cloison.

Dénomination :

CLOISON DE DISTRIBUTION PREGYMETAL D98/62 dB.

2. Matériaux constitutifs

2.1 Ossature et vis

Cet article est complété par :

MONTANT PREGYMETAL M62-35 dB

Epaisseur 6/10° - ailes et hauteur (se reporter à la fig. n° 1 du présent Dossier Technique)

2.2 Parements

Ce tableau annule et remplace le tableau de l'Avis Technique 9/01-724.

	Masse surfacique kg/m²	Dureté superficielle* (mm)	Résistance à la rupture en daN	
			SL	ST
PREGYPLAC Std BA 18 HD et PREGYPLAC Déco BA 18 HD	15 ±1	≤ 15	100	40
PREGYDRO BA 18 HD et PREGYDRO Déco BA 18 HD	15 ±1	≤ 15		
PREGYPLAC Std BA 23 HD	18 ±1	≤ 15	130	45
* diamètre de l'empreinte en mm – bille 515 g				

3. Mise en œuvre

3.1 Hauteurs limites d'emploi (cotes en m)

Le tableau a1 est complété par la ligne suivante :

type cloison et épaisseur nombre et type de plaque	type ossature Inertie	entr'axe montants (m)	hauteur limite (m) montants simples	 montants accolés
D 98/62 dB 2 BA 18	M 62 - 35/6 dB I = 5,3 cm^4	**0,60**	**3,15**	**3,80**
		0,40	**3,50**	**4,20**

B. Résultats expérimentaux

1. Caractéristiques mécaniques

Cet article est complété par :

Essais de flexion statique : rapport d'essai N° M04-TDC-005-D (essais N° t2, t3 et t9)

- Maquette 98 mm d'épaisseur - 2 BA18 - 2 montants 62/35 espacés de 0,60 m hauteur 3,00 m – largeur 1,20 m
- Essais de flexion 4 points avec charge répartie par l'intermédiaire de 2 rouleaux et d'une plaque de répartition
- Charge de rupture :
  - Avec Montants M62/35 dB : 2273 N Déplacement maxi 38,2 mm
  - Avec montant M62/35 classique : 1873 N Déplacement 24,9 mm

Essai de résistance aux chocs : rapport d'essai N° M02-TDC-006D

- Maquette 98 x 62 (2 BA18) entr'axe 0,60 m hauteur 3,00 m – chocs réalisés à mi-hauteur
- Après 3 essais à 120 Joules pas de désordre constaté aussi bien sur montant qu'en partie courante – Déformation maximale 20,8 mm sur montant
- Après 3 essais à 240 Joules pas de désordre constaté en partie courante – Déformation maximale 31,2 mm

2. Isolation acoustique

Le tableau est complété par :

Pour ce qui concerne la définition des cloisons on se reportera au descriptif des montages décrits dans les procès-verbaux d'essais

Type de cloison	R_w (C ; Ctr) dB	Réf. PV
PREGYMETAL D98/62 avec montant classique avec laine de verre e = 60 mm Masse volumique 12,5 kg/dm^3	47 (-2 ; -7)	Rapport de synthèse n° AC99-016/1-C CSTB-CEBTP
PREGYMETAL D98/62 dB avec montant acoustique avec laine de verre e = 60 mm	50 (-2 ; -6)	Rapport CEBTP B212-0-257 du 18/02/2003

3. Résistance au feu

Pour ce qui concerne la définition des cloisons et le domaine de validité, on se reportera d'une part au descriptif des montages décrits et d'autre part au délai fixé dans les procès-verbaux d'essais pour les cloisons devant justifier d'une exigence au feu.

- PV CTICM n° 03V 263 CF 1h + extension N°04-1

4. Réaction au feu

Pas de changement

C. Références

- NHC Strasbourg (67) 70 000 m²
- CHU Hautepierre (67) 1 000 m²
- CHRO Orléans la source (45) 1 000 m²

Annulé

FIGURE N° 1

ELEVATION DU MONTANT

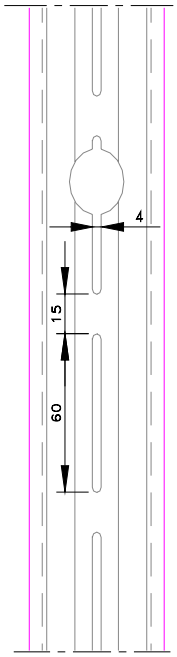

SECTION SUR MONTANT

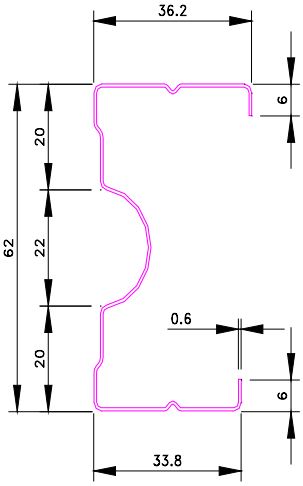

Annulé